



L'Alignement pour faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques

ÉTUDE DE CAS NATIONALE : Le Kenya

Cette étude de cas fait partie d'une série de notes axées sur l'alignement des efforts déployés par les pays en vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les études de cas examinent les premières expériences relatives aux efforts pour aligner les processus politiques nationaux visés par ces programmes mondiaux, tout en mettant en relief le caractère du processus d'alignement, qui est spécifique au contexte. Cette étude de cas porte sur les efforts entrepris par le Gouvernement du Kenya pour lier la planification en matière de développement durable, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes.



Messages Clés

- Le Gouvernement du Kenya a pris des mesures importantes pour aligner les efforts en vertu de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet alignement est motivé par la reconnaissance du fait que les changements climatiques présentent une menace pour le développement durable national au Kenya et que la gestion des risques de catastrophe est une priorité absolue pour la programmation en matière de changements climatiques.
- Le plan national d'adaptation (PNA) du Kenya 2015–2030 ainsi que sa contribution déterminée au niveau national (CDN) sont mis en œuvre à travers le plan d'action national sur le changement climatique (PANCC) 2018–2022. Ce plan d'action est délibérément aligné sur les ODD et les programmes de réduction des risques de catastrophe, mettant en évidence un alignement systémique grâce à une vision partagée en faveur du développement résilient face aux changements climatiques. Le PNA et la CDN présentent un alignement systémique parce que le PNA sert de fondement pour les informations relatives à l'adaptation dans la CDN.
- Une grande partie de l'alignement de l'adaptation, de la gestion des risques de catastrophe et des ODD s'effectue à travers l'identification de synergies dans les documents politiques et stratégiques clés. Il existe des opportunités pour renforcer cet alignement par le biais de mécanismes de coordination améliorés, du partage d'informations autour des risques climatiques, de stratégies de financement harmonisées et de systèmes coordonnés de suivi et d'évaluation.
- L'expérience kenyane fournit des enseignements pour l'alignement des trois processus politiques, notamment le fait que les plans de mise en œuvre de la CDN donnent l'occasion de créer des synergies ; que les processus multipartites d'adaptation fournissent un point de départ pour la coordination et la harmonisation ; et que la notification commune utilisant les indicateurs d'ODD peut lier les trois processus politiques.

1. Introduction

Le Kenya a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en 2015 et a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Un effort concerté a été entrepris au sein du processus de PNA pour aligner ces processus politiques afin de contribuer à faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques.

Le plan national d'adaptation du Kenya 2015–2030 favorise le développement durable et améliore la résilience des populations vulnérables vis-à-vis des chocs climatiques à l'aide de stratégies d'adaptation et de gestion des risques de catastrophe (Government of Kenya, 2016c). Cette identification de synergies avec la réduction des risques de catastrophe et les processus politiques liés aux ODD a été motivée par la reconnaissance du fait que les changements climatiques présentent une menace pour le développement durable national au Kenya, et que la gestion des risques de catastrophe est une priorité absolue pour la programmation en matière de changements climatiques.

Cette étude de cas explore comment le processus de PNA au Kenya converge au niveau national avec les ODD et les programmes de réduction des risques de catastrophe. Elle explore l'alignement entre le PNA et la CDN du Kenya ; les liens du PNA avec les ODD ainsi qu'avec la planification et programmation en matière de réduction des risques de catastrophe ; et l'alignement des processus nationaux de planification. Cette note aborde ensuite les opportunités pour renforcer l'alignement, en examinant les prochaines étapes possibles et les avantages de l'alignement, et se termine par les leçons apprises permettant d'éclairer les prochaines étapes.

2. Contexte national

Le Kenya possède l'économie la plus grande et la plus diversifiée d'Afrique orientale et représente pour la région une plaque tournante en matière de commerce, de transports et de communications. Le Kenya est classé dans les pays à revenu moyen inférieur, avec un revenu national brut par habitant d'USD 1 460 en 2017 (World Bank, 2019). L'économie du pays dépend fortement de secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie, le tourisme et la faune, et la santé.

Les changements climatiques ont augmenté la fréquence et l'ampleur d'événements météorologiques extrêmes au Kenya qui ont provoqué des décès, une diminution des moyens de subsistance, une réduction de la production agricole et animale et des dommages aux infrastructures, parmi d'autres effets néfastes. Par exemple, les pluies torrentielles et les graves inondations qui ont eu lieu lors de la saison des pluies longue de 2018 (de mars à mai) ont coûté la vie à 150 personnes ; déplacé jusqu'à 310 000 personnes ; détruit au moins 30 000 acres de récoltes ; endommagé des écoles, des installations sanitaires et des routes ; et contribué à une augmentation de la fièvre de la vallée du Rift (Kenya Food Security Steering Group, 2018). Bon nombre des communautés dévastées peinaient déjà à se remettre d'une sécheresse prolongée qui a laissé 3,4 millions d'individus dans un état de grave insécurité alimentaire et privé environ 500 000 individus d'accès à l'eau (United Nations Children's Fund, 2018).

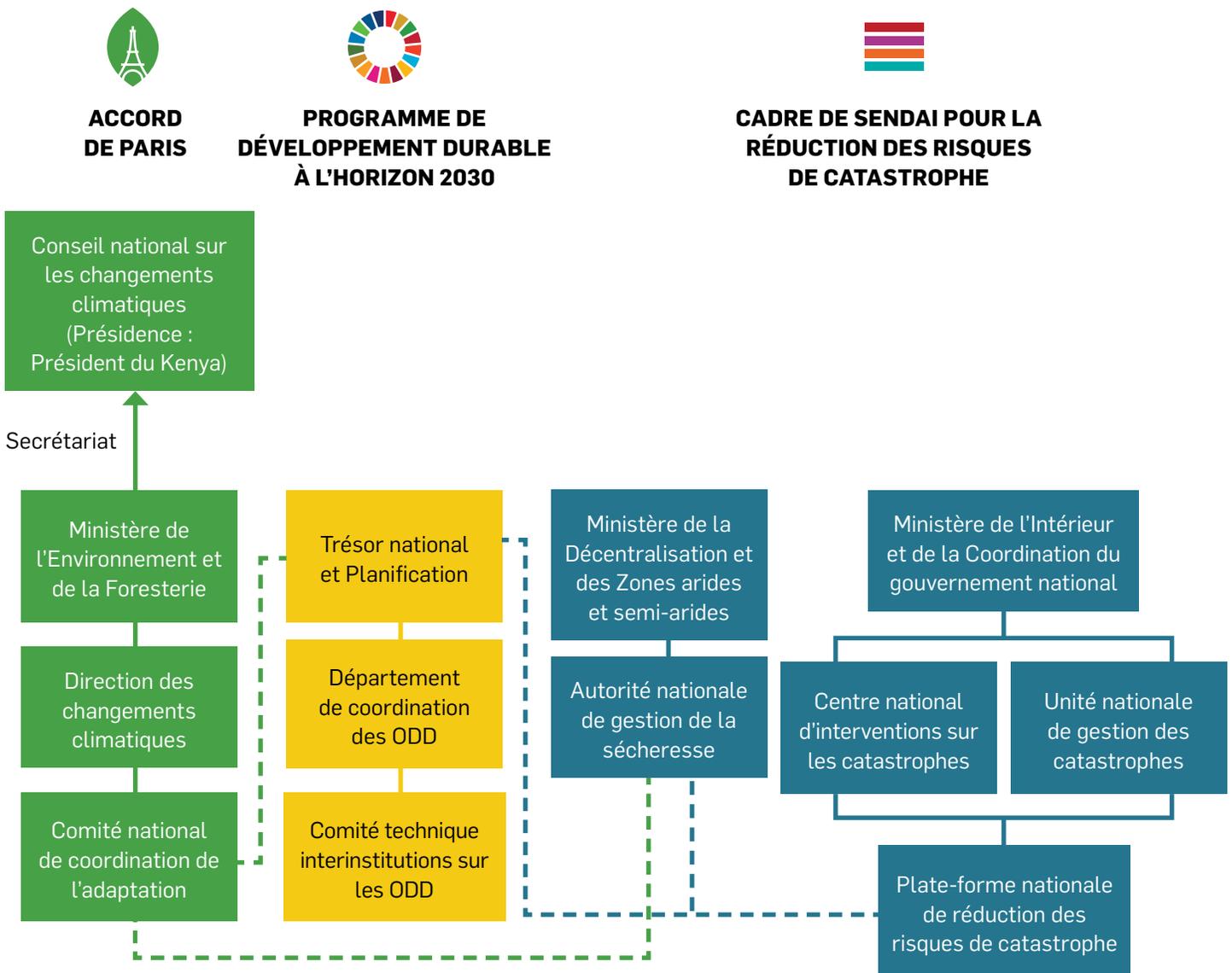
3. Dispositifs institutionnels clés et état des processus politiques en faveur du développement résilient face aux changements climatiques

Le Kenya prend au sérieux les changements climatiques, reconnaissant que ceux-ci pourraient affecter défavorablement la réalisation de Kenya Vision 2030, le plan de développement économique à long terme du pays, ainsi que le « Big Four Agenda » du gouvernement pour 2018–2022 qui donne la priorité à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le logement abordable, une industrie manufacturière renforcée et l'universalité des soins de santé (Executive Office of the President, 2019). Le Troisième plan à moyen terme 2018–2022 de Vision 2030 a intégré les

ODD et les mettra en œuvre ; les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe figurent parmi ses champs thématiques.

Au niveau national, différentes institutions sont chargées de la coordination et mise en œuvre des différents processus politiques dans le cadre des trois programmes mondiaux. Un cadre robuste de politiques, de plans et d'institutions se met en place progressivement pour aborder les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les ODD. Un aperçu des dispositifs institutionnels liés au Programme à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai est présenté en Figure 1, tandis que le Tableau 1 fournit un résumé des processus politiques associés.

Figure 1. Dispositifs institutionnels du Kenya en lien avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe



À NOTER : Les lignes continues indiquent une responsabilité directe, tandis que les lignes pointillées indiquent une relation de coordination

La réponse du Kenya face aux **changements climatiques** est guidée par la Loi sur les changements climatiques de 2016 et la Politique nationale sur les changements climatiques de 2018. La Loi sur les changements climatiques établit le fondement juridique de l'intégration des considérations et mesures relatives aux changements climatiques dans les fonctions gouvernementales. Elle met également en place les structures et responsabilités institutionnelles en matière de changements climatiques. La Loi instaure le Conseil national sur les changements climatiques, présidé par le Président du Kenya, qui est chargé des fonctions générales de coordination et de conseil. La Loi établit en outre la Direction des changements climatiques (actuellement hébergée par le Ministère de l'Environnement et de la Foresterie) afin de coordonner et rendre compte des mesures relatives aux changements climatiques, tout en appuyant l'élaboration de plans d'action quinquennaux sur les changements climatiques qui définissent des mesures visant à mettre le Kenya sur le chemin d'un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques. Le plan d'action national sur le changement climatique (PANCC) 2018–2022 est le plan de mise en œuvre du PNA et de la CDN du Kenya.

Le Kenya a amélioré sa programmation en matière de **réduction des risques de catastrophe**, ce qui constitue une réponse importante à son adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La Politique nationale de gestion des risques de catastrophe a été adoptée en 2018. Les principales institutions de gestion des risques de catastrophe comprennent l'Unité nationale de gestion des catastrophes et le Centre national d'interventions sur les catastrophes, le Ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national, l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse (NDMA) et le Ministère de la Décentralisation et des Zones arides et semi-arides. Le Département du Trésor national et de la Planification met en œuvre la Stratégie de financement des risques de catastrophe (2018) visant à améliorer la réponse gouvernementale aux impacts des catastrophes naturelles et à augmenter l'efficacité et l'efficacités des dépenses en faveur de la préparation et de la réaction aux catastrophes. La Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe joue un rôle essentiel dans la coordination, la priorisation et le renforcement de la cohérence entre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation et les questions de développement (World Bank, 2018). Le projet de loi de 2019 de l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse, s'il est adopté, créera une entité chargée de coordonner la réponse aux catastrophes et la gestion de celles-ci et qui englobera l'Unité nationale de gestion des catastrophes et le Centre national d'interventions sur les catastrophes (Government of Kenya, 2019c).

Le Kenya aborde la question des priorités en matière de changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015 par les dirigeants mondiaux, dont le Président de la République du Kenya. Le gouvernement, piloté par le Département de coordination des ODD au sein du Département du Trésor national et de la Planification, a élaboré un **Feuille de route pour les ODD** et aligne son Système national intégré de suivi et d'évaluation sur les ODD afin de permettre le suivi et l'examen des progrès au niveau national (Ministry of Devolution and Planning, 2017).

Tableau 1. Réponse du Kenya au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Processus politique	Kenya Vision 2030	Politiques nationales de développement durable	Politiques et stratégies nationales en matière de changements climatiques	Politiques nationales de gestion des risques de catastrophe
Processus politique national du Kenya	Kenya Vision 2030 : Un Kenya globalement compétitif et prospère, 2008–2030 Troisième plan à moyen terme 2018–2022 (MTP III)	Feuille de route pour les ODD, 2016	Contribution déterminée au niveau national (CDN), 2015–2030 Plan national d'adaptation (PNA), 2015–2030 Plan d'action national sur le changement climatique (PANCC) 2018–2022 Politique nationale sur les changements climatiques, 2018 Politique financière nationale en matière de climat, 2018	Politique nationale de gestion des risques de catastrophe, 2018 Stratégie nationale de financement des risques de catastrophe, 2018 Plan stratégique de l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse, 2018–2022 Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe, 2016
Institution principale	Secrétariat d'exécution de Vision 2030 Trésor national et Planification	Département de coordination des ODD Trésor national et Planification	Direction des changements climatiques Ministère de l'Environnement et de la Foresterie	Trésor national et Planification Autorité nationale de gestion de la sécheresse Unité nationale de gestion des catastrophes, Ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national
Mécanisme de coordination institutionnelle	Comité d'exécution de Vision 2030	Comité technique interinstitutions sur les ODD	Conseil national sur les changements climatiques Comité national de coordination de l'adaptation	Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe
Objectifs liés au développement résilient face aux changements climatiques	Le MTP III a intégré les ODD et comprend les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe parmi ses champs thématiques. Changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un développement à faible émission de carbone, résilient au climat et générateur de croissance verte Renforcer la gouvernance et la coordination en matière de changements climatiques Suivi, notification et vérification en matière de changements climatiques ; renforcement des capacités et sensibilisation du public 	ODD 1 – Éliminer la pauvreté ODD 13 – Aborder les changements climatiques La réduction des risques de catastrophe est une stratégie fondamentale pour le développement	CDN – Contribution en matière d'adaptation pour renforcer la résilience face aux changements climatiques en vue de la réalisation de Vision 2030 par le biais de l'intégration des changements climatiques dans les Plans à moyen terme et la mise en œuvre des mesures d'adaptation	Politique nationale de gestion des risques de catastrophe – Construire une nation sûre et résiliente vis-à-vis des catastrophes Stratégie nationale de financement des risques de catastrophe – Appuyer des programmes clés visant à protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis des impacts de catastrophes et contribuer à renforcer la résilience

Processus politique	Kenya Vision 2030	Politiques nationales de développement durable	Politiques et stratégies nationales en matière de changements climatiques	Politiques nationales de gestion des risques de catastrophe
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la Stratégie pour l'économie verte et le PANCC <p>Gestion des risques de catastrophe</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un système intégré de gestion des risques de catastrophe axé sur la prévention ou la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation de la gravité des catastrophes, le renforcement de l'état de préparation ainsi que la rapidité et l'efficacité de la réponse aux catastrophes et le rétablissement suite aux catastrophes <p>En finir avec les situations d'urgence liées à la sécheresse</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer le système intégré d'alerte précoce ainsi que le Fonds national d'urgence en cas de sécheresse, mettre en œuvre le programme pour combattre la faim (en anglais, « Hunger Net Safety Programme ») et mettre en place un système intégré de gestion des connaissances. 		<p>PNA – Renforcer la résilience climatique en vue de la réalisation de Vision 2030, qui comprend la croissance économique, les écosystèmes résilients et les moyens de subsistance durables</p> <p>PANCC – Établit le plan de mise en œuvre pour la CDN et le PNA</p> <p>Politique nationale sur les changements climatiques – Renforcer la capacité d'adaptation et la résilience aux changements climatiques pour le développement durable du Kenya</p> <p>Politique financière nationale en matière de climat – Améliorer la mobilisation des ressources destinées à l'adaptation</p>	<p>Plan stratégique de l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse – Promouvoir une approche intégrée relative aux changements climatiques et aux impacts des risques de catastrophe</p> <p>Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe – Renforcer la coordination gouvernementale pour et générer une cohérence entre la résilience climatique, la gestion des risques de catastrophe et le développement socioéconomique</p>
Secteurs prioritaires	<p>Le MTP III met l'accent sur la mise en œuvre des initiatives « Big Four » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sécurité alimentaire et nutritionnelle Santé Industrie manufacturière Logement abordable 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des risques de catastrophe Conservation et gestion des forêts Éducation Tourisme 	<p>Le PANCC 2018–2022 identifie sept domaines prioritaires en matière de climat pour la CDN et le PNA sur cette période de cinq ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques de catastrophe Sécurité alimentaire et nutritionnelle Santé, assainissement et établissements humains Foresterie, faune et tourisme Industrie manufacturière Eau et économie bleue Énergie et transports 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques de catastrophe Santé publique
Source	Government of Kenya, 2007, 2018c	Ministry of Devolution and Planning, 2017	Government of Kenya, 2015, 2016, 2018a, 2018b, 2019a	World Bank, 2018 ; National Drought Management Authority, 2019

4. Synergies et liens entre les processus politiques au Kenya

Le Gouvernement du Kenya prend des mesures systématiques vers une approche globale en faveur de l'adaptation climatique, de la gestion des risques de catastrophe et des ODD, comme indiqué ci-dessous.



L'alignement stratégique entre les trois processus politiques est encouragé par la Politique nationale sur les changements climatiques de 2018 et la Loi sur les changements climatiques de 2016.



- La Politique nationale sur les changements climatiques (2018) a pour objectif de « réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation, la résilience aux changements climatiques et les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe » (Government of Kenya, 2018a). La politique précise que le gouvernement visera à intégrer les changements climatiques dans les programmes de réduction et de gestion des risques de catastrophe.
- La Loi sur les changements climatiques établit le fondement juridique de l'intégration des changements climatiques et prend acte de l'objectif de l'intégration du principe du développement durable dans la planification et la prise de décision autour des changements climatiques. Elle expose également l'objectif d'intégration et de renforcement de la réduction des risques de catastrophe liés aux changements climatiques dans les stratégies et mesures des entités publiques et privées. La loi porte création du Conseil national sur les changements climatiques, qui comprend les secrétaires du Cabinet chargés des affaires liées aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et des ODD (Government of Kenya, 2016a).



L'alignement politique est évident dans le PANCC 2018–2022 du Kenya, un plan élaboré dans l'objectif d'un alignement délibéré avec les ODD et les programmes de réduction des risques de catastrophe et qui présente un alignement systémique à travers une vision partagée en faveur d'un développement résilient face aux changements climatiques.



- Le PANCC 2018–2022 identifie la gestion des risques de catastrophe parmi les sept domaines d'action prioritaires en matière de changements climatiques qui devraient promouvoir le développement résilient face aux changements climatiques et permettre d'atteindre les objectifs à long terme du PNA 2015–2030.
- Les sept domaines prioritaires du PANCC 2018–2022 indiquent comment les mesures contribueront à la réalisation des ODD et comprennent des indicateurs d'ODD appropriés pour aider à mesurer les progrès relatifs à l'adaptation et aux ODD au niveau national. Par exemple, le domaine d'action prioritaire de gestion des risques de catastrophe comprend des indicateurs d'ODD en tant qu'indicateurs indirects des progrès en matière d'adaptation, y compris les nombres de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées imputés aux catastrophes par 100 000 habitants ; et la proportion des gouvernements locaux qui aménagent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe en accord avec les stratégies nationales (Government of Kenya, 2019a).



Le PANCC 2018–2022 est le plan de mise en œuvre quinquennal du PNA et de la CDN, ces deux processus présentant un alignement systémique.

- Le PNA est à la base des priorités d'adaptation énoncées dans la CDN du Kenya, qui établit l'adaptation en tant que réponse prioritaire du Kenya face aux changements climatiques et fixe comme objectif l'intégration des mesures d'adaptation dans les plans de développement

quinquennaux de Kenya Vision 2030 (Government of Kenya, 2015). Les deux processus partagent des objectifs communs en matière d'adaptation et des mesures de haut niveau dans 20 secteurs de planification : ils sont également mis en œuvre à travers le PANCC 2018–2022.

- Le Comité national de coordination de l'adaptation est chargé de la supervision et direction des questions d'adaptation ; de l'examen du PANCC, du PNA et de la composante d'adaptation de la CDN ; et de l'évaluation de l'intégration de l'adaptation dans les documents de planification. Le comité de coordination est présidé par la Direction des changements climatiques et comprend une représentation de la part de la NDMA et du Département du Trésor national et de la Planification, qui est responsable des ODD et du financement des risques de catastrophe (Ministry of Environment and Forestry, 2019b).



La gestion intégrée des risques climatiques est présentée comme un élément central de la politique et planification en matière de gestion des risques de catastrophe et de la sécheresse, mettant en évidence un alignement stratégique avec la programmation relative à l'adaptation climatique.

- La Politique nationale de gestion des risques de catastrophe souligne la nécessité d'améliorer la résilience face aux impacts des risques de catastrophe et des changements climatiques, tandis que la Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe vise à renforcer la coordination gouvernementale de la résilience climatique et de la gestion des risques de catastrophe, notamment en renforçant les cadres institutionnels, politiques et de planification (World Bank, 2018).
- La NDMA a pour mission de « guider et coordonner les efforts du Kenya dans la gestion des risques de sécheresse et le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques » (NDMA, 2019). La NDMA a collaboré avec la Direction des changements climatiques pour élaborer le Cadre de gestion des risques climatiques pour le Kenya (2016), qui s'attache à poursuivre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et le développement durable en tant qu'objectifs non pas isolés mais qui se renforcent mutuellement, et qui promeut une approche intégrée à la gestion des risques climatiques en tant qu'élément central de politique et de planification (Government of Kenya, 2016b).



L'approche du Kenya en matière de financement climatique met en évidence un alignement informel entre les processus d'adaptation climatique, de réduction des risques de catastrophe et d'ODD.

- La Stratégie de financement des risques de catastrophe de 2018 vise à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et financières afin de gérer les impacts des risques liés au climat et aux catastrophes tout en développant des capacités financières permettant de faire progresser l'adaptation climatique et de faire face aux impacts des risques naturels. Des programmes clés sont censés protéger les populations les plus vulnérables vis-à-vis des impacts de catastrophes et contribuer à renforcer la résilience ; bon nombre de ces programmes contribuent aux ODD et aux résultats attendus du PANCC 2018–2022 (World Bank, 2018).
- La Politique nationale de financement climatique vise à renforcer les systèmes financiers nationaux et les capacités institutionnelles à obtenir, gérer, surveiller et rendre compte du financement climatique de manière efficace en soutien des ODD nationaux. L'instauration d'un Fonds pour les changements climatiques pour appuyer les mesures permettant la réalisation des objectifs en matière de changements climatiques pourrait comprendre un financement de certains aspects de la gestion des risques de catastrophe et d'autres actions prioritaires du PANCC

2018–2022, telles que la sécurité alimentaire et l'eau, qui contribuent à la réalisation des ODD (Government of Kenya, 2018b).



L'engagement du Kenya envers les trois processus politiques internationaux se reflète dans les documents de planification nationale, y compris le Troisième plan à moyen terme 2018–2022 de Vision 2030, le plan de développement économique à long terme du Kenya.



- Les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les ODD ont été intégrés dans le Troisième plan à moyen terme. Ce plan adopte pour la première fois une approche intégrée vis-à-vis des changements climatiques et des impacts des risques de catastrophe et identifie les changements climatiques en tant que menace pour le développement durable du Kenya (National Treasury in World Bank, 2018, p. 44). Le Troisième plan à moyen terme met en lumière les changements climatiques en tant que domaine thématique transversal en soulignant qu'il est attendu que les actions relatives aux changements climatiques contribueront à la réalisation d'avantages en matière de développement durable. Le plan à moyen terme comprend un plan sectoriel pour la gestion des risques de catastrophe et souligne que les ODD seront à intégrer dans le plan de gestion des risques de catastrophe.

5. Points d'entrée et opportunités pour un alignement renforcé

Une grande partie de l'alignement de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au Kenya se fait au moyen de l'identification de synergies dans les documents politiques et stratégiques clés. Quatre domaines qui présentent des opportunités pour un meilleur alignement, les prochaines étapes potentielles et les avantages de l'alignement sont examinés ci-dessous.

Mécanismes de coordination : Une coordination efficace des trois processus politiques pourrait prendre appui sur des structures existantes :

- Le Comité national de coordination de l'adaptation, qui supervise la mise en œuvre du PNA et des composantes d'adaptation de la CDN et du PANCC 2018–2022, présente une opportunité de partage d'informations et de meilleure coordination relatifs à l'adaptation, à la réduction des risques de catastrophe et aux ODD.
- La Direction des changements climatiques créera un groupe consultatif multipartite afin de rendre compte de la mise en œuvre du PANCC 2018–2022 (y compris les progrès réalisés dans le PNA et la CDN) et d'identifier des opportunités pour rendre la CDN du pays plus ambitieuse. Le groupe consultatif pourrait inclure le Département de coordination des ODD et des acteurs de gestion des risques de catastrophe afin de produire une cohérence entre les processus politiques.
- La Direction des changements climatiques pourrait demander à devenir membre de la Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe afin de faciliter la coordination entre les programmes portant sur les changements climatiques et ceux portant sur la gestion des risques de catastrophe
- Le Conseil national sur les changements climatiques, qui est présidé par le Président, présente une opportunité de direction de haut niveau dans le cadre d'une approche coordonnée qui identifie les bénéfices connexes en matière de réduction des risques de catastrophe et des ODD apportés par les mesures d'adaptation climatique.

Prochaines étapes potentielles : La Direction des changements climatiques identifiera les opportunités pour augmenter l'ambition de sa CDN et dirigera un examen de celles-ci qui pourrait

comprendre un examen plus approfondi de l'alignement entre les trois programmes internationaux et leurs processus politiques nationaux respectifs. Des acteurs essentiels des processus d'ODD et de Sendai devront être membres du Comité national de coordination de l'adaptation et du groupe consultatif multipartite du PANCC.

Avantages potentiels : Cette coordination pourrait faciliter la priorisation des mesures qui répondent à des objectifs multiples, telles que les mesures de gestion des risques de catastrophe du PANCC 2018–2022 qui contribuent à répondre aux buts en matière d'adaptation climatique, de gestion des risques de catastrophe et d'ODD. Cela pourrait améliorer l'accès de ces mesures à des ressources financières et pourrait contribuer à surmonter la mise en œuvre séparée des ressources internationales — et à rendre leur utilisation plus efficace — dans l'optique de répondre aux objectifs des trois domaines politiques (par ex., des ressources provenant du Fonds vert pour le climat pourraient également être employées pour répondre à des objectifs relatifs à la gestion des risques de catastrophe).

Partage d'informations portant sur les risques climatiques. L'accès aux informations portant sur les risques climatiques et les risques de catastrophe est essentiel à la mise en œuvre. Pour que les mesures en matière de gestion de la sécheresse, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques soient efficaces, les informations relatives aux risques climatiques, ainsi que l'analyse de ces données, doivent être précises et opportunes.

Prochaines étapes potentielles : Le Centre national de ressources sur les changements climatiques géré par la Direction des changements climatiques pourrait se positionner en tant que fonds documentaire d'informations sur les risques climatiques en compilant et en organisant des évaluations de risques climatiques ainsi qu'en les rendant disponibles au public. Des accords de coopération avec la NDMA, l'Unité nationale de gestion des catastrophes et le Département météorologique du Kenya pourraient permettre au centre de ressources de lier ou de rendre disponibles les évaluations de risques climatiques existantes.

Avantages potentiels : Un accès aux informations sur les risques climatiques pourrait contribuer à éclairer la prise de décision et à assurer que les activités de réduction des risques de catastrophe intègrent les changements climatiques observés et prévus.

Stratégies de financement harmonisées : Le Département du Trésor national et de la Planification a pris des mesures pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du financement de la gestion des risques de catastrophe et des mesures de lutte contre les changements climatiques, y compris une opérationnalisation du Fonds pour les changements climatiques.

Prochaines étapes potentielles : La Direction des changements climatiques, autrement dit le Secrétariat du Conseil national sur les changements climatiques, pourrait travailler en proximité avec le Département du Trésor national et de la Planification afin de concevoir et d'opérationnaliser le Fonds pour les changements climatiques, en s'assurant que celui-ci fasse la promotion du développement résilient face aux changements climatiques et qu'il soit aligné avec les actions prioritaires du PANCC, notamment la gestion des risques de catastrophe.

Avantages potentiels : Une approche harmonisée au financement des trois processus pourrait réduire la duplication des efforts et améliorer la notification en matière de flux financiers. Une approche coordonnée à la conception et mise en œuvre du Fonds pour les changements climatiques pourrait contribuer à garantir que les actions d'adaptation climatique soient complémentaires aux actions appuyées par le Fonds national d'urgence en cas de sécheresse.

Systèmes coordonnés de suivi et d'évaluation. Le suivi et l'évaluation des changements climatiques, de la gestion des risques de catastrophe et des ODD pertinents pourraient être entrepris de manière coordonnée en rassemblant les divers acteurs responsables de la notification pour les trois processus. Ces acteurs comprennent :

- La Direction des changements climatiques, qui est chargée de la notification internationale à la CCNUCC relative aux progrès effectués vers la réalisation de la CDN du pays. Elle est également chargée de la notification nationale au Conseil national sur les changements climatiques relative à la mise en œuvre et réalisation des résultats du PANCC 2018–2022, qui inclut des indicateurs d'ODD permettant de suivre les progrès nationaux en matière d'adaptation et de gestion des risques de catastrophe.
- Le Département de coordination des ODD, au sein du Département du Trésor national et de la Planification, est chargé de la notification à la Division des objectifs de développement durable des Nations Unies par rapport aux progrès effectués par le Kenya dans la réalisation des ODD, y compris la notification relative aux indicateurs d'ODD qui fournissent des informations sur les progrès réalisés en matière d'adaptation climatique et de gestion des risques de catastrophe.
- Le Département du Trésor national et de la Planification est chargé de la notification au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe par rapport à la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des réalisations en vertu de celui-ci.

Prochaines étapes potentielles : Le Comité national de coordination de l'adaptation, qui assume un rôle de supervision et de conseil pour la mise en place du système kenyan de suivi et d'évaluation de l'adaptation, pourrait rassembler les divers groupes afin d'identifier des opportunités de notification nationale harmonisée au sujet de l'adaptation, de la réduction des risques de catastrophe et des ODD.

Avantages potentiels : Un partage de données et une notification harmonisée pourraient être source d'efficacité et de cohérence dans les informations notifiées dans le cadre des trois processus.

6. Conclusions

L'expérience kenyane fournit des enseignements par rapport à l'alignement des trois processus politiques à travers le processus de PNA, comme indiqué ci-dessous.

- **Les plans de mise en œuvre du PNA et de la CDN offrent des opportunités pour créer des synergies avec les programmes de réduction des risques de catastrophe et d'ODD.** Le PANCC 2018–2022 du Kenya constitue le plan de mise en œuvre pour son PNA et sa CDN et établit des liens robustes avec les processus politiques de gestion des risques de catastrophe et d'ODD.
- **Les groupes d'adaptation multipartites offrent un point de départ pour la coordination et l'harmonisation.** Ces groupes sont souvent constitués afin d'élaborer, examiner ou mettre à jour des PNA ou des CDN. Une approche participative multipartite qui inclut les parties prenantes pertinentes chargées de la gestion des risques de catastrophe et des ODD peut encourager l'alignement résolu des trois processus politiques — et des synergies entre ceux-ci.
- **Une notification commune prenant les indicateurs d'ODD comme point de départ peut constituer un moyen de lier les trois processus politiques au niveau national.** Le suivi et la notification des indicateurs d'ODD représentent une compilation de données et d'informations importantes pour la notification relative à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation climatique. Les indicateurs d'ODD pourraient potentiellement être employés en tant qu'indicateurs indirects pour suivre les progrès relatifs aux priorités d'adaptation au niveau national.

7. Références

- Executive Office of the President. (2019). *The Big Four: Empowering the nation*. Extrait de <https://big4.president.go.ke>
- Government of Kenya. (2010). *Constitution of Kenya, 2010*. Extrait de <http://www.kenyalaw.org:8181/exist/kenyalex/actview.xql?actid=Const2010>
- Government of Kenya. (2013). *Kenya National Climate Change Action Plan, 2013-2017*. Extrait de <http://www.kccap.info>
- Government of Kenya. (2015). *Kenya's Intended Nationally Determined Contribution*. Extrait de https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Kenya%20First/Kenya_NDC_20150723.pdf
- Government of Kenya. (2016a). *Climate Change Act, Number 11 of 2016*. Extrait de http://www.environment.go.ke/wp-content/uploads/2018/08/The_Kenya_Climate_Change_Act_2016.pdf
- Government of Kenya (2016b). *Climate Risk Management Framework for Kenya, 2016*. Nairobi: National Drought Management Authority.
- Government of Kenya (2016c). *Kenya National Adaptation Plan, 2015–2030*. Nairobi: Ministry of Environment and Natural Resources. Extrait de http://www.kccap.info/index.php?option=com_content&view=article&id=33&Itemid=73
- Government of Kenya. (2018a). *National Climate Change Framework Policy*. Nairobi: Ministry of Environment and Forestry.
- Government of Kenya. (2018b). *National Climate Finance Policy*. Nairobi: The National Treasury.
- Government of Kenya. (2019a, in publication). *Kenya National Climate Change Action Plan, 2018–2022: Volume 1*. Nairobi: Ministry of Environment and Forestry.
- Government of Kenya (2019b, in publication). *Kenya National Climate Change Action Plan, 2018–2022: Volume 2 – Adaptation Technical Analysis Report*. Nairobi: Ministry of Environment and Forestry.
- Government of Kenya (2019c). *The National Disaster Management Authority Bill, 2019*. Kenya Gazette Supplement No. 17 (National Assembly Bills No. 10) Extrait de http://www.parliament.go.ke/sites/default/files/2019-04/National%20Disaster%20Management%20Authority%20Bill%2C%202019_compressed.pdf
- Kenya Food Security Steering Group. (2018). *The 2018 Long Rains Season Assessment Report*. Nairobi: Government of Kenya. Extrait de <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2018%20LRA%20National%20Report.pdf>
- Ministry of Devolution and Planning. (2017). *Implementation of the Agenda 2030 for Sustainable Development in Kenya*. Nairobi: Government of Kenya. Extrait de <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/kenya>
- National Drought Management Authority. (2019). *Vision, Mission and Core Values*. Extrait de <http://www.ndma.go.ke/index.php/features/vision-mission-core-values>
- National Treasury and Planning. (2019). *Third Medium Term Plan, 2018–2022*. Extrait de <http://planning.go.ke/wp-content/uploads/2018/12/THIRD-MEDIUM-TERM-PLAN-2018-2022.pdf>

United Nations Children's Fund. (2018). *Kenya: Humanitarian Action for Children*. Nairobi: UNICEF. Extrait de <https://www.unicef.org/appeals/kenya.html>

World Bank. (2018). *Program Document for the Disaster Risk Management Development Policy financing with a catastrophe deferred drawdown option*. Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/131661529811034069/pdf/KENYA-DDO-NEWPAD-2-05312018.pdf>

World Bank. (2019). *Data: Kenya*. Extrait de <https://data.worldbank.org/country/kenya>



**Réseau
mondial
de PNA**

**Coordination pour un développement résilient
au changement climatique**

www.napglobalnetwork.org

info@napglobalnetwork.org

[@NAP_Network](https://twitter.com/NAP_Network)

Cette note de synthèse est un produit du Projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (SPA), qui est financé par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) à travers son Initiative internationale pour la protection du climat (IKI), et a été élaborée conjointement par l'IISD et la GIZ.

Soutien financier de départ apporté par
l'Allemagne et les États-Unis

Secrétariat hébergé par l'Institut international
du développement durable

